

**VILLE DE MONTEBOURG**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du 30 janvier 2012**

ARRONDISSEMENT  
DE CHERBOURG

CANTON DE  
MONTEBOURG

VILLE DE  
MONTEBOURG



**Date de convocation :**

24 janvier 12

**Date d'affichage :**

24 janvier 12

**Nombre de conseillers.**

**En exercice :** 19

**Présents :** 16

**Absents excusés :** 2

**Absent :** 1

**OBJET : Lotissement  
du petit train**

-----  
Cession des espaces  
communs du  
lotissement

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE :

29 FEV. 2012

DE CHERBOURG

MAIRIE

Reçu le :

16 MARS 2012

de MONTEBOURG

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick, ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques, JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

**Absents Excusés :** Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

**Absents :** Monsieur, PILET David.

**Secrétaire de séance :** Monsieur ROUPSARD Paul.

La présente délibération remplace et annule la précédente délibération N° 2012/53

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'association syndicale du Petit train souhaite rétrocéder les espaces verts, la voirie et tous autres espaces communs qui composent ce lotissement à la commune de Montebourg.

Après renseignements transfert est réalisable.

La transaction pourra se faire moyennant la somme de un euro. Un acte devra être signé devant notaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer et d'accepter le transfert de ladite voirie, espaces verts et autres espaces communs du lotissement pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire :

- Accepte que la voirie et les espaces communs du lotissement du Petit train, soient transférés à la commune afin que celle-ci en assure désormais la gestion et l'entretien exclusif, la dite voirie étant en surplus ouverte à la circulation publique.

- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,  
Les jour mois et an que dessus.  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAUQUEST

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Jean-Pierre Mauquest". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE MONTEBOURG" at the top and "(MANCHE)" at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms.

**VILLE DE MONTEBOURG**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du 30 janvier 2012**

ARRONDISSEMENT  
DE CHERBOURG

CANTON DE  
MONTEBOURG

VILLE DE  
MONTEBOURG



**Date de convocation :**

24 janvier 12

**Date d'affichage :**

24 janvier 12

**Nombre de conseillers.**

**En exercice :** 19

**Présents :** 16

**Absents excusés :** 2

**Absent :** 1

**OBJET : Lotissement  
Résidence la  
Pitancerie**

-----  
Cession des espaces  
communs du  
lotissement

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE :

29 FEV. 2012

DE CHERBOURG

MAIRIE  
Reçu le :

16 MARS 2012

de MONTEBOURG

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick, ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques, JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

**Absents Excusés :** Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

**Absents :** Monsieur, PILET David.

**Secrétaire de séance :** Monsieur ROUPSARD Paul.

La présente délibération annule et remplace la précédente délibération N° 2012/56.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'association syndicale de La Pitancerie souhaite rétrocéder les espaces verts, la voirie et tous autres espaces communs qui composent ce lotissement à la commune de Montebourg.

Après renseignements transfert est réalisable.

La transaction pourra se faire moyennant la somme de un euro. Un acte devra être signé devant notaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer et d'accepter le transfert de ladite voirie, espaces verts et autres espaces communs du lotissement pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire :

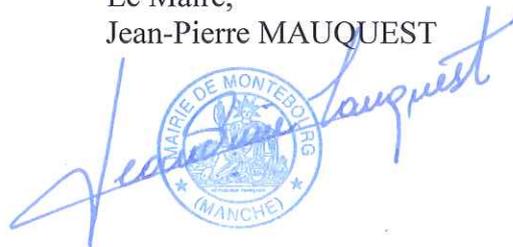
- Accepte que la voirie et les espaces communs du lotissement de la Pitancerie, soient transférés à la commune afin que celle-ci en assure désormais la gestion et l'entretien exclusif, la dite voirie étant en surplus ouverte à la circulation publique.

- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,  
Les jour mois et an que dessus.  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAUQUEST



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Jean-Pierre Mauquest". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTEBOURG" at the top and "(MANCHE)" at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

**VILLE DE MONTEBOURG**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du 30 janvier 2012**

ARRONDISSEMENT  
DE CHERBOURG

CANTON DE  
MONTEBOURG

VILLE DE  
MONTEBOURG



**Date de convocation :**

24 janvier 12

**Date d'affichage :**

24 janvier 12

**Nombre de conseillers.**

**En exercice :** 19

**Présents :** 16

**Absents excusés :** 2

**Absent :** 1

**OBJET : Lotissement  
du Haut gelé**

-----  
Cession des espaces  
communs du  
lotissement



L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

**Absents Excusés :** Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

**Absents :** Monsieur, PILET David.

**Secrétaire de séance :** Monsieur ROUPSARD Paul.

La présente délibération remplace et annule la précédente délibération N° 2012/55

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'association syndicale du Haut Gelé souhaite rétrocéder les espaces verts, la voirie et tous autres espaces communs qui composent ce lotissement à la commune de Montebourg.

Après renseignements transfert est réalisable.

La transaction pourra se faire moyennant la somme de un euro. Un acte devra être signé devant notaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer et d'accepter le transfert de ladite voirie, espaces verts et autres espaces communs du lotissement pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire :

- Accepte que la voirie et les espaces communs du lotissement du Haut Gelé, soient transférés à la commune afin que celle-ci en assure désormais la gestion et l'entretien exclusif, la dite voirie étant en surplus ouverte à la circulation publique.

- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,  
Les jour mois et an que dessus.  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAUQUEST

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Jean-Pierre Mauquest". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTEBOURG" at the top and "MANCHE" at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

**VILLE DE MONTEBOURG**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du 30 janvier 2012**

ARRONDISSEMENT  
DE CHERBOURG

CANTON DE  
MONTEBOURG

VILLE DE  
MONTEBOURG



**Date de convocation :**

24 janvier 12

**Date d'affichage :**

24 janvier 12

**Nombre de conseillers.**

**En exercice :** 19

**Présents :** 16

**Absents excusés :** 2

**Absent :** 1

**OBJET : Lotissement  
du Pré Sainte-Anne**

-----  
Cession des espaces  
communs du  
lotissement

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

**Absents Excusés :** Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

**Absents :** Monsieur, PILET David.

**Secrétaire de séance :** Monsieur ROUPSARD Paul.

La présente délibération remplace et annule la précédente délibération N° 2012/54

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'association syndicale du Pré Sainte-Anne souhaite rétrocéder les espaces verts, la voirie et tous autres espaces communs qui composent ce lotissement à la commune de Montebourg. Après renseignements transfert est réalisable. La transaction pourra se faire moyennant la somme de un euro.

Un acte devra être signé devant notaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer et d'accepter le transfert de ladite voirie, espaces verts et autres espaces communs du lotissement pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire :

- Accepte que la voirie et les espaces communs du lotissement du Pré Sainte-Anne, soient transférés à la commune afin que celle-ci en assure désormais la gestion et l'entretien exclusif, la dite voirie étant en surplus ouverte à la circulation publique.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE :

29 FEV. 2012

DE CHERBOURG

MAIRIE  
Reçu le :

16 MARS 2012

de MONTEBOURG

POUR COPIE CONFORME,  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,  
Les jour mois et an que dessus.  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAUQUEST

*Jean-Pierre Mauquest*

